



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr
LIMITEE

UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/2
14 mars 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

REUNION REGIONALE AFRICAINE SUR LE CENTRE D'ECHANGE
POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES
ET LE CENTRE D'ECHANGE DE LA CONVENTION
Nairobi, 26-28 février 2001

RAPPORT DE LA REUNION REGIONALE AFRICAINE SUR LE CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET LE CENTRE D'ECHANGE DE LA CONVENTION

INTRODUCTION

A. Généralités

1. A sa première Réunion, tenue à Montpellier du 11 au 15 décembre 2000, le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (ICCP) a prié le Secrétaire exécutif d'analyser les besoins recensés des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux et des petits Etats insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition et des pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique en matière de renforcement des capacités et de financement afin de leur permettre de participer activement à la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
2. La Réunion régionale africaine sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange de la Convention a été organisée à Nairobi, du 26 au 28 février 2001, à l'appui de cet objectif afin de donner aux pays de la région la possibilité de faire connaître leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne la mise en place de cette phase pilote, sans perdre de vue qu'elle s'inscrit dans le cadre plus large du Centre d'échange de la Convention.
3. Cette réunion avait également pour objet d'appuyer la décision V/14, annexe II, point d), de la Conférence des Parties, dans laquelle il a été demandé au Secrétaire exécutif d'organiser des ateliers régionaux pour appuyer la création de capacités pour les activités du Centre d'échange, la formation et la sensibilisation, de manière à permettre une meilleure participation et collaboration à l'utilisation et au développement futur du centre d'échange.

B. Participation

4. Chaque pays africain Partie à la Convention a été invité à désigner un participant, qui devait de préférence être qualifié dans les domaines de la gestion des questions liées à la biosécurité (telles que les notifications aux fins de la prise de décisions), des systèmes d'échange d'informations et de la gestion des bases de données et/ou avoir l'expérience du Centre d'échange de la Convention. En réponse à cette invitation, des participants venant des pays ci-après ont été désignés par leurs correspondants nationaux respectifs et ont assisté à la réunion : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

5. Des représentants des donateurs bilatéraux et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la réunion en qualité d'observateurs et/ou de conseillers techniques :

a) *Donateurs bilatéraux* : Allemagne, Belgique et Canada;

b) *Organisations intergouvernementales s'occupant de questions de biosécurité et/ou d'échange d'informations* : African Centre for Technology Studies (ACTS), Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

c) *Organisations non gouvernementales* : AfricaBio, Biowatch South Africa, Fonds mondial pour la nature (WWF) et Union mondiale pour la nature (UICN).

6. Un représentant du Bureau de l'ICCP a également participé à la réunion.

7. La liste complète des participants figure à l'annexe II du présent.

POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION

8. La réunion a débuté à 10 heures, le lundi 26 février 2001.

9. Au nom du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, Mme Cyrie Sendashonga, Administrateur principal de programmes du Bureau de la prévention des risques biotechnologiques du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Elle a présenté brièvement le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du Protocole de Cartagena en rappelant qu'il était lié au Centre d'échange de la Convention. Elle a dit que les participants étaient censés procéder à une évaluation des besoins régionaux d'ici à la fin de la réunion. Elle s'est félicitée de la présence de délégations de pays africains et d'observateurs d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de représentants de l'industrie, de pays donateurs bilatéraux et du Bureau de l'ICCP. Elle a ensuite invité le Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafqat Kakakhel, à prendre la parole.

10. Dans les observations liminaires qu'il a faites au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Kakakhel, a noté que la réunion offrait à l'Afrique la possibilité de faire connaître ses besoins et ses acquis particuliers à un stade décisif de la mise en place de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques aux fins du Protocole de Cartagena, sans perdre de vue qu'elle s'inscrit dans le cadre plus large du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique. Il a rappelé que le Protocole avait été élaboré à titre de cadre juridique prévoyant notamment des mesures de sécurité adéquates et des procédures transparentes pour les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés (OVM). Il a ajouté que le Protocole était destiné à permettre à l'humanité de retirer le maximum de bienfaits du potentiel offert par la biotechnologie, tout en limitant le plus possible les effets nocifs sur l'environnement, compte tenu des risques pour la vie humaine.

11. Il a fait observer que la Convention elle-même demandait aux pays, à l'alinéa g) de l'article 8, de protéger leur diversité biologique et leur environnement contre les risques que pourraient présenter les organismes vivants modifiés et de se pencher sur la question de la prévention des risques biotechnologiques. Il a fait remarquer en outre que si l'Afrique voulait utiliser la biotechnologie moderne de manière optimale, il fallait que les différents pays, les régions et les sous-régions se dotent de compétences et d'établissements scientifiques et technologiques autochtones disposant de moyens réglementaires adéquats en matière de prévention des risques biotechnologiques.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Election du Bureau

12. A la 1ère séance de la réunion, le 26 février, M. Tewolde B. G. Egziabhen (Ethiopie) a été élu aux fonctions de Président et Mme Mary Fosi Mbantekhu (Cameroun) à celles de Rapporteur.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

13. La Réunion régionale a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire proposé sous la cote UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1. Election du Bureau;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3. Organisation des travaux.
3. Questions à examiner en profondeur :
 - 3.1. Echange d'informations au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
 - 3.2. Mécanismes d'échange d'informations sur la biodiversité et la prévention des risques biotechnologiques en Afrique;

- 3.3. Constitution d'une capacité d'échange d'informations au titre la Convention et du Protocole;
- 3.4. Synergies et différences dans la mise en œuvre du Centre d'échange pour le Protocole et du mécanisme d'échange pour la Convention en Afrique.
4. Etablissement d'évaluations des besoins régionaux et de priorités d'action.
5. Conclusions et recommandations.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

2.3. Organisation des travaux

14. A sa 1^{ère} séance, le 26 février, la Réunion régionale a approuvé le programme de travail proposé, figurant dans l'annexe II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/1/Add.1).

15. La réunion est convenue de travailler en séance plénière, des groupes étant formés pour un examen plus approfondi de questions particulières.

16. A l'issue de la 3^e séance, le 27 février 2001, la réunion, qui avait conduit ses travaux en plénière s'est divisée en quatre groupes différents (groupe francophone; sous-région de l'Afrique australe; sous-région de l'Afrique de l'Ouest; sous-région de l'Afrique de l'Est et autres). Le Président a demandé à chacun de ces groupes d'examiner les quatre questions suivantes :

a) Définition du minimum que le point focal national, les autorités compétentes nationales et les autres sont appelés à faire dans les pays;

b) Quelles activités relatives au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques doivent être coordonnées au niveau supranational? (par exemple au niveau de la sous-région ou de la région);

c) Quel type de mécanisme est nécessaire pour mettre en œuvre cette coordination en Afrique?

d) Quelles capacités sont nécessaires pour mener à bien toutes les activités susmentionnées ?

17. Le but de cette opération était de formuler à la fin de la réunion des recommandations synthétisant les vues des quatre groupes différents.

POINT 3. QUESTIONS A EXAMINER EN PROFONDEUR

3.1. Echange d'informations au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

18. Le point 3.1 de l'ordre du jour a été abordé à la première séance de la réunion, le 26 février. Introduisant le point, Mme C. Sendashonga a fait une brève présentation des questions pertinentes, sur la base de documents préparés pour la première réunion de l'ICCP, et a proposé que la réunion examine les éléments suivants :

- a) Aperçu et direction du mécanisme d'échange de la Convention;
- b) Fonctionnement du Centre d'échange pour le Protocole;
- c) Prescriptions en matière d'échange d'informations au titre du Protocole;
- d) Conclusions de l'ICCP et incidences possibles pour l'Afrique.

19. Mme Sendashonga a appelé l'attention sur deux documents de l'ICCP (UNEP/CBD/ICCP/1/3 et UNEP/CBD/ICCP/1/9) dans lesquels ces questions étaient développées.

20. M. Marcos Silva, Administrateur de programme au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Mécanisme d'échange, a fait un exposé sur le Mécanisme d'échange de la Convention sur la diversité biologique. En ce qui concerne l'échange d'informations, il a noté l'existence de divers mécanismes de diffusion d'informations à même de faciliter l'utilisation du Centre d'échange pour le Protocole et du Mécanisme d'échange de la Convention, comme le courrier électronique et les groupes de discussion électronique, le protocole de transfert de fichiers, le protocole de télécopieur, le fax à la demande, la création de CD-ROM, les documents papier et les conversations téléphoniques.

21. A suivi un exposé de Mme C. Sendashonga sur les prescriptions en matière d'échange d'informations au titre du Protocole.

Débat

22. Au cours du débat qui a suivi, des commentaires ont été faits par les représentants des pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Maroc, Sénégal, Soudan, Ouganda et Zimbabwe. Un participant a noté qu'il fallait déterminer comment former les personnes responsables de la collecte et de l'analyse des données au niveau national pour assurer le succès du système du Centre d'échange pour la biosécurité. Un autre participant a noté que le matériel de recueil et de diffusion des informations au niveau national était trop coûteux pour les pays africains et qu'il faudrait envisager un renforcement des capacités dans ce domaine. En réponse à cette préoccupation, un représentant du secrétariat a souligné que le coût d'entretien du matériel était bien plus élevé que le coût initial de ce matériel. En conséquence, l'utilisation de la technologie devrait être incluse dans toute initiative de renforcement des capacités.

23. Un participant a cherché à savoir ce que serait le niveau de financement des activités relatives au Protocole. En réponse à cette interrogation, un représentant du Secrétariat a signalé que le niveau des ressources financières dépendrait des besoins de chaque pays. Par conséquent, les pays devraient préparer des propositions de projet et indiquer leurs besoins, et les organismes de financement devraient y donner suite. Un représentant du Secrétariat a noté que les besoins des pays n'étaient pas encore bien définis et il a engagé les participants à traiter de ces questions dans leurs délibérations.

3.2. Mécanismes d'échange sur la biodiversité et la biosécurité en Afrique

24. Le point 3.2 de l'ordre du jour a été abordé à la deuxième séance de la réunion, le 26 février. Le point a été introduit par le Président, qui a invité les participants à examiner les questions relatives au statut des mécanismes existants d'échange d'informations sur la biodiversité et la biosécurité en Afrique (par exemple : échange d'informations électronique ou non électronique, principaux acteurs responsables de la production et de la diffusion d'informations, disponibilité et accessibilité des sources d'informations existantes au niveau national).

25. M. Han de Koeijer, du Mécanisme d'échange belge, a fait un exposé sur le partenariat avec les pays africains. Il a dit que le Mécanisme d'échange belge coopérait avec le Burkina Faso, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, la Mauritanie et le Niger dans le domaine de l'échange d'informations. Dans le cadre de ce partenariat, les activités existantes du Mécanisme d'échange belge étaient les suivantes : accueil de serveurs web, site miroir et cours de formation pour les webmasters (administrateurs de site). Les activités futures consisteraient notamment à mettre sur pied des projets avec des pays partenaires, à rapatrier des sites de partenaire et à organiser des cours sur des bases de données taxonomiques.

26. M. Giovanni Ferraiolo, du Groupe de la biosécurité au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), a fait un exposé sur les rôles possibles du CIGGB dans la mise en œuvre du Protocole. Il a dit que le CIGGB était une organisation intergouvernementale internationale autonome créée en tant que centre d'excellence pour la recherche et la formation avancées dans le domaine de la biologie moléculaire et de la biotechnologie. Le mandat du Centre était de promouvoir l'utilisation sûre de la biotechnologie dans le monde entier, avec une attention particulière pour les besoins du monde en développement. Le Centre finançait des bourses (de doctorat, à court terme et post-doctorales), des cours, des ateliers, des réunions de recherche et des programmes de recherche en collaboration.

27. Le Groupe de la biosécurité du Centre diffusait des informations au moyen d'une base de données sur la biosécurité, de pages web et de sa publication, «Biosafety News». En ce qui concerne le renforcement des capacités, il avait notamment organisé des ateliers annuels sur la biosécurité depuis 1992. Le Centre organisait des études de haute spécialisation à l'intention d'experts en évaluation des risques. Il fournissait des services d'experts aux Etats membres qui avaient sollicité son aide dans la mise en œuvre du projet relatif à la biosécurité scientifique. Le Groupe collaborait avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Débat

28. Au cours du débat qui a suivi, des observations ont été faites par les représentants des pays et organismes suivants : AfricaBio, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Egypte, Gambie, Ghana, CIGGB, Kenya, Lesotho, Nigéria, Sénégal, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe.

29. Il a été généralement convenu que les pays africains rencontraient des problèmes similaires en ce qui concerne le recueil d'informations et que le plus gros problème était le manque de capacités. Un participant a observé que l'argent reçu du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) n'était pas suffisant pour acheter du matériel et former du personnel. En réponse à une question concernant d'autres formes d'assistance fournies par le CIGGB en matière de formation, M. Ferraiolo a dit que le centre organisait des cours de formation à l'évaluation des risques depuis 2000. Le Centre avait aussi l'intention de fournir des compétences pour la mise en place de projets sur la biosécurité dans un proche avenir.

30. En ce qui concerne le type de problèmes que l'Afrique pourrait s'attendre à rencontrer si elle décidait de constituer une base de données commune, M. Ferraiolo a dit que ce que l'Afrique devait faire en priorité, c'était identifier le type d'informations dont elle avait besoin. Il a noté qu'il existait des organisations internationales qui pourraient fournir une assistance pour certains des problèmes particuliers.

31. Il a été relevé que les pays africains avaient besoin de partager l'information entre eux et qu'il faudrait établir un système normalisé agréé. A ce sujet, les pays devraient d'abord examiner les besoins nationaux minimaux, puis s'employer à établir un point focal sous-régional avant de mettre en place un point focal régional.

32. Un participant a exprimé l'avis que les pays africains devraient se concentrer davantage sur le renforcement des capacités nationales tout en établissant des liens avec d'autres pays. Selon lui, un point focal régional n'était pas une priorité. Toujours sur la question d'un point focal régional, un certain nombre de participants ont estimé qu'il était évident que la coopération entre pays avait pour résultat de nombreux avantages.

3.3. Renforcement des capacités pour l'échange d'informations au titre de la Convention et du Protocole

et

3.4. Synergies et distinctions dans la mise en œuvre en Afrique du Centre d'échange pour le Protocole et du mécanisme d'échange de la Convention

33. Les points 3.3 et 3.4 de l'ordre du jour ont été abordés ensemble à la 3e séance de la réunion, le 27 février. Ces points ont été présentés par le Président. Les représentants de cinq organisations ont fait des exposés à leur sujet.

34. M. Ahmed Djoghlaïf, du PNUE, a fait un exposé sur le projet Biosécurité du PNUE/FEM. Il a indiqué que l'objectif général du projet était de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la biosécurité. Ses objectifs spécifiés étaient d'aider 100 pays remplissant les conditions requises par le FEM à établir leur cadre de biosécurité en prévision de l'entrée en vigueur du Protocole et de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en Afrique, en Asie et en Europe orientale.

35. M. Han de Koeijer a fait un exposé sur le développement des capacités du serveur biosécurité du Centre d'échange belge pour et avec les pays africains. Il a dit que le Centre d'échange avait commencé un cours de formation à la publication sur le web en 1999.

36. Mme Jocelyn Webster, d'AfricaBio, a fait un exposé sur les activités de son organisation. Elle a indiqué qu'AfricaBio était une association de parties prenantes qui travaillait avec la Global Industry Coalition (GIC) sur le renforcement des capacités dans le domaine de la biosécurité. Elle a noté que la GIC avait des connaissances pratiques sur les questions de biosécurité et qu'elle avait des compétences à partager pour permettre la mise en œuvre effective du projet Biosécurité. Elle a observé qu'un centre d'échange ne serait efficace que si les informations étaient actuelles et si la qualité de ces informations était celle qu'il fallait pour la prise de décision.

37. Mme. Webster a dit que le renforcement des capacités à court terme était concentré sur le développement des capacités et des compétences concernant l'accès électronique en Afrique. Pour avoir des points focaux sous-régionaux sur la biosécurité qui soient viables et puissent être mis en place rapidement, il faudrait envisager la création de points focaux sous-régionaux sous la direction du PNUE et sans un contrôle des gouvernements.

38. Un représentant du Fonds mondial pour la nature (WWF), M. Patrick Milimo, a fait un exposé sur les activités antérieures et prévues du WWF en Afrique relatives à la biosécurité. Il a dit que le WWF reconnaissait la valeur potentielle que représentaient pour la société les nouvelles possibilités offertes par la science naissante des organismes génétiquement modifiés (OGM), en particulier pour les applications médicales. Il a noté toutefois que le WWF se préoccupait des dangers potentiels qu'impliquait la libération d'OGM dans l'environnement.

39. M. Milimo a indiqué que dans ses efforts pour promouvoir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, le WWF avait pris diverses initiatives avant et après l'adoption du Protocole de Cartagena sur la biosécurité. Pendant les négociations, le WWF s'était toujours prononcé pour un Protocole fort et avait souligné le droit de chaque pays d'accepter ou de rejeter l'utilisation des OGM et la nécessité d'appliquer l'approche de précaution à l'utilisation des OGM et à leur libération dans l'environnement. M. Milimo a conclu en disant que l'établissement d'un centre d'échange sur la biosécurité qui soit fonctionnel au niveau national était une étape décisive dans la mise en œuvre effective du Protocole.

40. Mme Christine Wezsacker, du Ministère allemand de la coopération économique et du développement, a fait un exposé sur l'évolution de l'initiative allemande concernant le renforcement des capacités dans le domaine de la biosécurité. Elle a noté que les instruments en la matière comprenaient notamment : les conseils de politique générale; l'administration publique; la surveillance; les services d'évaluation et d'inspection; la formation de base et le perfectionnement pour les décideurs, experts et vulgarisateurs; et la sensibilisation, l'éducation et l'encouragement de la participation du public.

41. Mme Wezsacker a souligné que les Etats membres étaient tenus de désigner une autorité compétente et un point focal sur la biosécurité. Elle a souligné que les autorités et structures indépendantes compétentes devaient être à même de surveiller l'importation d'organismes vivants modifiés, de mettre en place des laboratoires nationaux ou d'avoir accès à des installations régionales et à des dispositifs de formation pour les institutions de surveillance et d'inspection. Elle a observé que l'information du public, la participation et un dialogue ouvert avec la société civile étaient essentiels. Elle a appelé l'attention sur la question essentielle de la gestion des systèmes dans le domaine de l'information, à savoir que l'information disponible doit correspondre à l'information dont on a besoin.

Débat

42.. Ouvrant le débat sur les points de l'ordre du jour ci-dessus, le Président a informé les participants que pendant la première réunion de l'ICCP à Montpellier, il avait écrit une proposition de projet pour le renforcement des capacités en Afrique. Il a noté avec satisfaction que les réactions des organismes de financement aux propositions avaient été très positives. Un représentant du PNUE a signalé que celui-ci coopérerait étroitement avec le Secrétariat de la Convention sur la sécurité biologique pour l'établissement d'une liste d'experts dans le cadre du projet Biosécurité du PNUE/FEM. Un participant s'est dit préoccupé de constater que les pays africains n'envoyaient pas en général les personnes qu'il fallait pour une formation quand la possibilité se présentait et a noté que cette tendance menaçait la viabilité des projets. En réponse à cette préoccupation, le Président a observé que cet état de choses ne pourrait être corrigé que par les pays concernés.

43. Le Directeur exécutif de l'ACTS, M. John Mugabe, a dit que son organisation avait mis sur pied quatre grands projets dans le domaine de la biosécurité. Le premier, financé par l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD), visait à étendre l'adhésion au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le deuxième prévoyait l'élaboration d'un guide de politique générale pour le Protocole. Le troisième, financé également par la NORAD, prévoyait trois types de cours de formation comportant des stages destinés à des établissements s'occupant de biosécurité, tandis que le quatrième portait sur l'évaluation des capacités nécessaires pour la mise en œuvre du Protocole.

44. Un participant, notant que le module de formation aux fins de la mise en place du Centre d'échange par la Belgique était intégré, s'est demandé si la formation pouvait être confiée à un groupe régional plus grand. En réponse, M. de Koeijer a dit que l'on restreignait le nombre des stagiaires afin d'accroître l'efficacité de la formation. Un autre participant, préoccupé par le fait que toutes les activités de formation se déroulaient dans le Nord, trop loin du siège du problème, a déclaré qu'il serait souhaitable de dispenser une formation sur place. Il a ajouté qu'il fallait assurer dans chaque pays la formation de tous ceux qui participaient à la collecte des informations. Répondant à cette préoccupation, le Président a dit que la formation devrait être dictée par la demande et que les questions de cet ordre ne pouvaient être résolues que par le pays concerné.

45. Répondant à une question concernant le niveau de compétence minimum que devaient avoir les personnes figurant dans le fichier d'experts, le Président a encouragé les pays à définir eux-mêmes ce qu'ils souhaitaient, étant donné que rien ne saurait remplacer l'évaluation des besoins et la prise de décisions au niveau national.

POINT 4. PREPARATION DES EVALUATIONS DES BESOINS AU NIVEAU DES REGIONS ET DOMAINES D'ACTIVITE PRIORITAIRES

46. A l'ouverture de la 4e séance, le 28 février, le représentant de l'OCDE a fait un exposé sur BIOTRACK-BINAS (BIOBIN), la base commune de données de l'OCDE/ONUDI concernant la biosécurité. Il a dit que BIOBIN, qui fonctionnait depuis cinq ans, comprenait des données sur l'élaboration de la réglementation, une base de données relative aux essais sur le terrain et une autre base de données concernant les produits approuvés. Il a signalé que l'OCDE répondait aux besoins de ses membres, tandis que l'ONUDI collaborait avec les pays non membres de l'OCDE.

47. A la suite de l'exposé de l'OCDE, les groupes ont présenté chacun son rapport. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Ghana, Gambie, Kenya, Maroc, Nigéria, Ouganda, Soudan, Togo et Zimbabwe.

48. Il a été souligné que la coopération aux niveaux sous-régional et régional était essentielle pour l'efficacité de la mise en œuvre du Protocole. Certains pays ont souligné l'importance de la participation du public. Il a été également noté qu'il fallait renforcer les capacités en matière d'évaluation des risques. Le Président a rappelé que les pays africains devraient choisir entre des centres régionaux à forte intensité de matériel ou à forte intensité de logiciel.

49. A l'issue d'un court débat, un groupe de rédaction a été constitué afin de préparer une synthèse des points saillants des rapports présentés par les groupes. Le Groupe de rédaction, présidé par le rapporteur, a formulé un ensemble de recommandations.

POINT 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

50. Le point 5 de l'ordre du jour a été examiné à la 5e séance de la réunion, le 28 février. Ce point a été introduit par le Président, qui a invité le rapporteur à présenter les recommandations faites par le groupe de rédaction. A la suite d'une brève discussion, la réunion a adopté lesdites recommandations, qui figurent en annexe I au présent rapport.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT

51. Le présent rapport a été adopté à la 5e séance de la réunion, le 28 février 2001, sur la base du projet de rapport de la réunion (UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/L.1).

POINT 7. CLOTURE DE LA REUNION

52. Le Président a déclaré la Réunion régionale africaine sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange de la Convention close le mercredi 28 février 2001 à 18 heures.

*Annexe I***RECOMMANDATIONS DE LA REUNION REGIONALE AFRICAINE SUR
LE CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES ET LE CENTRE D'ECHANGE
DE LA CONVENTION****A. Question 1 (Conditions minimales requises dans les pays)***a) Processus et fonctions*

1. Désignation d'un point focal national et d'une autorité compétente nationale
2. Nécessité d'un cadre juridique national pour la biosécurité
3. Lorsque le point focal national et l'autorité compétente nationale sont des entités distinctes, le point focal national devrait agir en tant que point de liaison entre le pays et le Secrétariat de la Convention, tandis que l'autorité compétente nationale assumera les fonctions administratives du Protocole
4. Le point focal national et l'autorité compétente nationale devraient disposer de locaux dans une institution gouvernementale
5. Le point focal national devrait agir en tant qu'organisme de coordination
6. L'autorité compétente nationale doit être en mesure d'interpréter, filtrer et utiliser l'information
7. Etablir des liens entre le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange de la Convention
8. Assurer et promouvoir la sensibilisation du public et sa participation
9. Habilitation juridique de l'autorité compétente nationale à communiquer les décisions finales concernant les organismes vivants modifiés

b) Infrastructure

10. Matériel/logiciels et autres équipements adéquats requis pour chercher, localiser, recueillir, recevoir, traiter, conserver et diffuser les informations
11. Modèles communs pour l'échange d'informations

c) Ressources humaines/compétences techniques

12. Compétences adéquates dans les domaines des techniques de l'information, de l'évaluation et de la gestion des risques, ainsi que dans les domaines scientifique, juridique et administratif

d) *Financement*

13. Ressources financières suffisantes et durables

B. *Question 2 (Activités nécessitant la coordination au niveau supranational)*

1. Harmoniser la législation (autant que nécessaire pour la mise en œuvre efficace du Protocole), et les normes internationales en matière d'échange d'informations
2. Assurer la formation
3. Créer un fichier d'experts au niveau sous-régional
4. Fournir une assistance en matière de savoir-faire technique
5. Création de sites miroirs pour améliorer l'accès aux informations et leur diffusion
6. Mettre en place un mécanisme pour sensibiliser le public et le faire participer

C. *Question 3 (Mécanismes nécessaires pour mener à bien cette coordination en Afrique)*

1. Des centres sous-régionaux et/ou des arrangements doivent être mis en place ou renforcés, selon le cas, pour faciliter la coopération et l'échange d'informations
2. Nécessité de créer un centre d'échange régional africain pour la biosécurité qui servira de centre de référence

D. *Question 4 (Compétences requises pour assurer les activités susmentionnées)*

1. Le développement des capacités devrait permettre l'habilitation/le renforcement des compétences nationales
2. Capacité d'accéder à l'Internet et de l'exploiter
3. Formation et recyclage permanents dans le domaine des technique de l'information
4. Mise en place de l'infrastructure nécessaire
5. Connaissances techniques en matière de biosécurité, notamment la biotechnologie nécessaire à la biosécurité
6. Compétences juridiques
7. Développement de capacités pour faire participer le public
8. Financement suffisant.

*Annexe II***I GOUVERNEMENTS (PARTIES)****Bénin**

1. M. Raphael James Marin Ogouchi
Point focal national CBD, biosécurité
Ministère de l'environnement
01 BP 3621
Cotonou (Bénin)

Téléphone: +229 32 63 73/31 55 96

Télécopie: +229 31 50 80/31 63 73

Courrier électronique: gtzmehu@intnet.bj

Botswana

2. Dr. Mmasera Manthe-Tsuaneng
Principal Agricultural Research Officer
Department for Agricultural Research
Private Bag 0033
Gaborone (Botswana)

Tel: +267-366-8169

Fax: +267-328-965

Courrier électronique:

mmanthe-tsuaneng@gov.bw

Burkina Faso

3. M. Soumayila Bance
Point Focal National de la Convention sur la
Diversité Biologique
Ministère de l'environnement et de l'eau
Burkina Faso

Téléphone: +226-31 2464/31 3166

Télécopie: +226-31-6491

Courrier électronique: bancebo@fasonet.bf

Burundi

4. M. Jérôme Karimumuryango
Directeur Général
Ministère de l'aménagement du
territoire et de l'environnement
Institut national pour l'environnement et la
conservation de la nature (INECN)
B.P. 2757
Bujumbura (Burundi)

Téléphone: +257-403-032

Télécopie: +257-40 30 32

Courrier électronique: bozone@cbinf.com
ou inecn.biodiv@cbinf.com

Cameroun

5. Mrs. Mary Fosi Mbantenkhu
Head of the Cooperation Unit
ICCP Focal Point
Division of Cooperation and Projects
Ministry of the Environment and Forestry
(MINEF)
B.P. 5506
Yaoundé (Cameroon)

Tel: +237 239 548

Fax: +237 229 484

Courrier électronique: fosi@refinedct.net

République centrafricaine

6. M. Clément Amarou
Directeur
Coordination de l'action environnementale
Ministère de l'environnement, des eaux,
forêts, chasses et pêches
B.P. 830
Bangui (République centrafricaine)

Téléphone: +236-61-02-16

Télécopie: +236-61-57-41/61-61-51

Tchad

7. M. Habib Gademi
Directeur Adjoint
Direction de Protection de la Faune et
des Parcs Nationaux
BP 905
N'djamena (Tchad)

Téléphone: +235-5244 70

Télécopie: +235-5244 70

Courrier électronique: biodiv@internet.td

Comores

9. M. Hohamed Said Ahmada
Chef de Service
Gestion des ressources naturelles
Ministère de la production agricole, des
ressources marines et de l'environnement
B.P. 41
Moroni (Comores)

Téléphone: +269-73 62 22/73-08-15

Télécopie: + 269-75-6222/73-6357/6849

Congo

10. M. Jean Colin Namedoum
Directeur de la conservation des Ecosystèmes
Naturels
Point Focal National CBD et CHM
Ministère de l'industrie minière et
l'environnement
Direction générale de l'environnement
B.P. 958
Brazzaville (Congo)

Téléphone: +242 81 02 95/58 07 50

Télécopie: +242 81 03 30

Côte d'Ivoire

8. M. Patrick Leon Pedia
2nd CBD National Focal Point
Coordonnateur du projet NBSAP
Ministère de l'Environnement, de la
construction et de l'urbanisme
BPNRV 153
Abidjan, Côte d'Ivoire

Téléphone: +225-20 212 191/211 183

Télécopie: +225 20 210 495 or 217 446

Courrier électronique:

Biodiv@africaonline.co.ci

Djibouti

11. M. Moussa Omar Youssouf
Chef du Bureau d'étude et de suivi
environnemental
Présidence de la République
Direction de l'aménagement du territoire
et de l'Environnement
B.P 06
République de Djibouti

Téléphone: +253 35 57 12

Télécopie: +253 35 48 37

Courrier électronique: uicn@intnet.dj

Egypte

12. Mr. Taher Ahmed Issa
Director of National Biodiversity Information
Unit
Egyptian Environmental Affairs Agency
14, shagaret El-Dor Street
El Zamalck
Cairo (Egypt)

Tel: +202 735 5963/6777

Fax: +202 735 5962

Courrier électronique: eeaa4@idsc.gov.eg

Erythrée

13. Mr. Teclemariam Berhane
Senior Expert
Department of Environment
P.O. Box 916
Asmara (Eritrea)

Tel: + 291 1 126712
Fax: + 2911 126095
Courrier électronique: depenvt@tse.com.er

Ethiopie

14. Dr. Tewolde Berhan Gebre Egziabber
General Manager
Environmental Protection Agency
P.O. Box 1261
Addis Ababa (Ethiopia)

Tel: +252 1 627 728
Fax: +252 1 610 077
Courrier électronique:
envpa@Telecom.net.et

Gambie

16. Alimameh Kamara
National Biosafety Focal Point, Director
Department of Parks & wildlife Management
C/o Dept. of State for Fisheries, Natural
Resources and the Environment

State House
Banjul (Gambia)
Tel: +220 375 888
Fax: +220 392 179
Courrier électronique: Wildlife@gamTel.gm

Ghana

15. Mr. Charles Gbedemah
Research Scientist
Biotech & Nuclear Agricultural Research
Institution
Ministry of Environment, Science and
Technology
P.O. Box LG 80
Legon, Accra (Ghana)

Tel: +233 21 400 310
Fax: +233 21 400 807
Courrier électronique: cgbede@hotmail.com

Guinée Bissau

17. Mr. Augusto M' Boss
Agronomic Engineer
Chief, Ecological Department
General Direction of Environment
Bissau (Guinea-Bissau)

C/o UNDP/Bissau
Fax: +245 20 1753

Kenya

18. Mrs. Winnie Rogers
Kenya Permanent Mission to UNEP
Ministry of Foreign Affairs and International
Co-Operation
P.O. Box 41395
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 221 055/337 290
Fax: +254 2 215 105
Courrier électronique:
kmunep@swiftkenya.com

19. Mrs. Grace N.W. Thitai
Chief Science Secretary
National Council for Science and Technology
P.O. Box 30625
Nairobi (Kenya)

Tel: + 254 2 194 20
Fax +254 2 330 947
Courrier électronique:
thitai@africaonline.co.ke

Kenya

20. Mr. Joseph Masinde
National Environment Secretariat
Ministry of Environment and Natural Resources
P.O. Box 67839
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 243 088
Fax: +254 2 24 8 851
Courrier électronique:
mee@nbnet.co.ke

Lesotho

21. Mr. Chaba Mokuku
National University
P.O. Box 180
Roma (Lesotho)

Tel: +266 865 088/323 066
Fax: +266 323 066
Courrier électronique: cmokuku@nul.ls

Madagascar

22. Mme Marie Blandine Ramanantenasa
Chef
Service législation et contentieux
Ministère de l'environnement
571 Ampandrianomby
Antananarivo 101 (Madagascar)

Téléphone: +261 20 22 40908
Télécopie: +261 20 22 41919
Courrier électronique: minenv@dts.mg

Malawi

23. Mr. Patrick Salifu
Senior Environmental Officer
Department of Environmental Affairs
Private Bag 394
Lilongwe (Malawi)

Tel: +265 771 111
Fax: +265 773 379
Courrier électronique: salifup@yahoo.com

Maroc

24. Dr. Driss Alaoui
Ministère des affaires étrangères et de la
coopération
Avenue de Roosevelt
Rabat (Maroc)

Téléphone: +212 3766 0057
Télécopie: +212 3776 5508
Courrier électronique:
driss_alaoui@hotmail.com

Maroc

25. Dr. Ben Ahmed Chihab
Chef de service des sites – Point focal du
Protocole de Cartagena
Département de l'environnement
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement, de l'habitat et de
l'urbanisme
36, Av. Al Abtal-Agdal
Rabat (Maroc)

Téléphone: +212 3777 2649
Télécopie: +212 3777 2756
Courrier électronique: sg@minenv.gov.ma

Namibie

26. Dr. Axel Hartmann
Veterinarian
NABA
P.O. Box 1488,
Otjiwarongo (Namibia)

Tel: +264 67 303242
Fax: +264 67 304382
Courrier électronique: axelvet@iafrica.com.na

Nigeria

27. Mr. Matthew P. Dore
Deputy Director
Federal Ministry of Environment
9th Floor – Federal Secretariat
Shehu Shagari Way – Garki
Abuja (Nigeria)

Tel: +234 9 523 4932
Fax: +234 9 523 4932
Courrier électronique:
mpo_dore@yahoo.com

28. IK. Oguejiofor
Deputy Director (Planning)
Federation Ministry of Environment
9th Floor Fed Secretariat
Shehu Shagari Way
Abuja (Nigeria)

Courrier électronique: Mallet48@hotmail.com

Niger

29. M. Ali Harouna
ICCP Focal Point
Direction Faune-Pêche-Pisciculture
Ministère de l'environnement et de la lutte
contre la désertification
B.P. 721
Niamey (Niger)
- Téléphone: +227 73 4069/3329
Télécopie: +227 73 2784/5591
Courrier électronique: ucnpmedp@intnet.ne

Sao Tomé-et-Principe

30. Mrs. Paulina Tavares Pereira Barreto
Ing. Técnica
Direção dos floresta
Ministerio da Economia
Ave. Marginal 12 de Julho, CX Postal No. 47
Sao Tomé, (Sao Tomé and Principe)
- Tel: +239 12 22319
Fax: +239 12 23284/24454

Sénégal

31. M. Demba Mamadou Ba
Directeur
Direction des parcs nationaux
Ministère de l'environnement
Building Administratif – 2ème étage,
BP 5153
Dakar (Sénégal)
- Téléphone: +221 824 4221
Télécopie: +221 825 0540
Courrier électronique: dpn@Telecomplus.sn
Web: http://www.refer.sn/sngal_ct/cop/mepn

Soudan

32. Prof. Hamid Ahmed Dirar
Faculty of Agriculture
University of Khartoum
C/o Dr. Nadir M. Awad (ICCP Focal Point)
Suite 507, P.O. Box 10488
Khartoum (Sudan)
- Tel: + 249 11 784 279
Fax: +249 11 781617
Courrier électronique: cenr@sudanmail.net
sudanembasy-canada@home.com

Swaziland

33. Mr. Stephen M. Zuke
Senior Environment Officer
Ministry of Tourism, Environment and
Communications, Swaziland Environment
Authority
P.O. Box 2652
Mbabane (Swaziland)
- Tel: +268 404 7893
Fax: +269 404 1719/5415
Courrier électronique: seabiodiv@realnet.co.sz

Togo

34. M. Koffi Edinam Dantsey
Ingénieur agronome
Point focal national
Ministère de l'environnement et des ressources
forestières
Togo
- Téléphone: +228 21 0600/21 2897
Télécopie: +229 21 0333
Courrier électronique: Koffidantsey@yahoo.fr

Tunisie

35. M. Mohamed Ali Ben Temessek
Ingénieur en science halieutique
Direction de la Conservation de la Nature
et du Milieu Rural
Ministère de l'environnement et de
l'aménagement du territoire
Centre Urbain Nord
2080 Ariana
Tunis (Tunisie)
- Téléphone: +216 1 704 000
Télécopie: +216 1 704 340
Courrier électronique: boc@mineat.gov.tn

36. Belli Hazar
Ingénieur Biologiste
(Spécialité Biotechnologie)
Ministère de l'environnement et de
l'aménagement du territoire
Direction de la conservation de la nature et
du milieu rural
Tunisie

Téléphone: + 216 1 704 00 post 290

Télécopie: +216 1 704 340

Courrier électronique: [hoc@mineat.gov.fn](mailto:boc@mineat.gov.fn)

Ouganda

37. Mr. David L.N. Hafashimana
Nature Conservation Officer
Forestry Department
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7124
Kampala (Uganda)

Tel: +256 41 231 866/230 401

Fax: +256 41 086/236 016

E-mail: davidhaf@hotmail.com

Zimbabwe

38. Mr. Abisai Mafa
Registrar, Biosfety
Research Council of Zimbabwe
76 Samora Machel Avenue
P.O. Box CY294, Causeway
Harare (Zimbabwe)

Tel: +263 4 727 559/62/68/69

Fax: +263 4 726 808/860

E-mail: mafa@biosafety.zarnet.ac.zw

II. OBSERVATEURS

cvw@ecoropa.de

A. Donateurs bilatéraux

Belgique

39. Mr. Han de Koeijer
Assistant Partnership for CHM
Ministry of Scientific Policy,
Royal Belgian Institute of Natural Sciences
Vautierstraat 29
Brussels B-1000 (Belgium)

Tel: +32-2-627-4267
Fax: +32-2-627-4141
Courrier électronique:
dekoeijer@kbinirsnb.be
Web: <http://www.kbinirsnb.be/bc-cbd/home.htm>

Canada

40. Mr. Desmond Mahon
Director
Biosafety Office
Environment Canada
351, St. Joseph Blvd
Hull K1A 0L3 (Canada)

Tel: +189 997 3181
Fax: +819 953 4936
Courrier électronique:
desmond.mahon@ec.gc.ca
Web: www.bco.ec.gc.ca

Allemagne

41. Dr. Christine von Weizsacker
Biologist
Federal Ministry of Economic Cooperation
and Development
Friedrich-Ebert-Allee 40
P.O. Box 12 03 22
Bonn D-53045 (Germany)

Tel: +49 228 535 3762
Fax: +49 228 535 3755
Courrier électronique:
schmiedc@bmz.bund.de

B. ONU et institutions spécialisées

PNUE

42. Mr. Paul Chabeda
Chief, Biodiversity & Biosafety
Division of Environmental Conventions
United Nations Programme (UNEP)
P.O. Box 25004
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 623 877/623 636
Fax: +254 2 623 926
Courrier électronique:
paul.chabeda@unep.org

43. Mrs. Haruko Okusu
JPO Division of Environmental Conventions
United Nations Environment Programme
(UNEP)
P.O. Box 25004
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 623 767
Fax: +254 2 623 926
Courrier électronique:
haruko.okusu@unep.org

44. Mrs. Alessandra Sensi
JPO, Biosafety
UNEP/GEF Coordination Office
P.O. Box 30552
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 623 676
Fax: +254 2 624041
Courrier électronique:
alessandra.sensi@unep.org

C. Organisations Intergouvernementales

African Centre for Technology Studies (ACTS)

45. Dr. John Mugabe
Executive Director
African Centre for Technology Studies
(ACTS)
ICRAF Complex, UN Ave. Gigiri
P.O. Box 45917
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 524 713
Fax: +254 2 524 701
Courrier électronique: j.mugabe@cgiar.org
Web: <http://www.acts.or.ke>

46. Mrs. Marion Motari
African Centre for Technology Studies
(ACTS)
ICRAF Complex, UN Ave. Gigiri
P.O. Box 45917
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 524 713
Fax: +254 2 524 701

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie

47. Mr. Giovanni Ferraioco
Programme Officer
Biosafety Unit
Padriciano 99, 34012
Trieste (Italy)

Tel: +39 040 375 7364
Fax: +39 040 226 555
Courrier électronique:
ferraiol@icgeb.trieste.it
Web: <http://www.icgeb.trieste.it/biosafety/>

Organisation de coopération et de développement économique (OECD)

48. Mr. Peter Keams
Principal Administrator
Environmental Health and Safety Division
Environment Directorate – Biotechnology
2. rue André-Pascal 75775 Paris
CEDEX 16 (France)

Téléphone: +33 (0) 1 45 24 1677
Télécopie: +33(0) 1 45 24 1675
Courrier électronique:
Peter.Keams@oecd.org
Web : www.oecd.org/ehs

D. Organisations non gouvernementales

AfricaBio

49. Dr. Jocelyn Webster
Executive Director
AfricaBio
Stopford Road
Irene
P.O. Box 873, Irene
Centurion 0062 (South Africa)

Tel: +27 126 672 689
Fax: +27 126 671 920
Courrier électronique:
africabio@mweb.co.za
Web : <http://www.africabio.com>

Biowatch South Africa

50. Mrs Mariam Mayet
Lawyer
Biowatch South Africa
13 The Braids
Emmarentia 2195 (South Africa)

Tel: +23 11 646 0699
Fax: +23 11 646 0073
Courrier électronique:
mmayet@global.co.za

IUCN (Union mondiale pour la nature)

51. Mr. Abdulrahman Issa
Environmental Planning &
Assessment Coordinator
IUCN (The World Conservation Union)
P.O. Box 68200
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 89 0605/12
Fax: +254 2 89 0615
E-mail: ASI@iucnearo.org

Fonds mondial pour la nature (WWF)

52. Dr. Patrick Milimo
Programme Director
World Wide Fund for Nature (WWF)
WWF – Eastern Africa Regional
Programme Office
P.O. Box 62440
Nairobi (Kenya)

Tel: +254 2 577 355/562 630/1
Fax: +254 2 577 389
E-mail: eafrica@wwfnet.org

E. Autres

53. M. Eric Schoonejans
ICCP Bureau Member
Biotechnologies/BBIAA-SEI-DPPR
Ministère de l'aménagement du territoire et
de l'environnement
20 Av. De Ségur
Paris 75302 07SP (France)

Téléphone: +33 1 4219 1417
Télécopie: +33 1 4219 1467
Courrier électronique:
Eric.Schoonejans@environnement.gouv.fr
